



COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL

PAYS LANDES NATURE COTE D'ARGENT

17 FEVRIER 2015

Salle du conseil de la Mairie de Mimizan

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de délégués titulaires présents : 16
Nombre de délégués suppléants présents : 5
Nombre de délégués représentés : 2
Nombre de votants : 21

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Madame	Hélène	LARREZET	Présidente du Pays LNCA
Madame	Marie Hélène	BOUSQUET	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Laëtitia	CANTAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Françoise	DOUSTE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DUDON	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	François	GIL	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Guénaëlle	GUÉGAN	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Patricia	LAMAISON	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Jean	GOURDON	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Guy	PONS	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Richard	SAINT-JOURS	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean	SLOSTOWSKI	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Marie-José	CAUSSEQUE	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Joseph	DESBIEYS	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Jean-Paul	DEZES	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Gilles	DUCOUT	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Pierre	LAPEYRE	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Gérard	NAPIAS	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Yves	SAINT-MARTIN	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Albert	TONNEAU	Communauté de Communes Côte Landes Nature

Etaient représentés :

Monsieur Dominique LARTIGAU donne pouvoir à Monsieur Yves SAINT-MARTIN.
Madame Marie-Françoise NADAU donne pouvoir à Madame Patricia LAMAISON.

Etaient Excusés :

Monsieur	Patrick	DORVILLE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Françoise	NADAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Raphaëlle	MIREMONT	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Vincent	CASTAGNEDE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Philippe	MOUHEL	Communauté de communes Côte Landes Nature
Monsieur	Dominique	LARTIGAU	Communauté de communes Côte Landes Nature
Madame	Françoise	LESBAT	Communauté de communes Côte Landes Nature

Ordre du Jour :

- 1. Statuts Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR)**
 - 2. Point LEADER**
 - 3. Point Etape CROSS MEDIA**
 - 4. Contrat Territorial avec la Région**
 - 5. Opération Collective de Modernisation Commerces, Artisanat, Services**
 - a. Présentation du programme
 - b. Plan de financement.
 - 6. Présentation du projet « budget primitif 2015 »**
 - a. Demandes de subventions
 - b. Demande d'acompte sur les cotisations 2015
 - c. Délibération Indemnités au receveur municipal
 - d. Délibération Renouvellement contrat Julie LESIEUR
 - e. Délibérations pour les postes chargés d'accueil NOMAD : préparation saison
 - f. Délibération Création d'un stage sur les actions « Tourisme »
 - g. Délibération Création d'un poste de chargée de mission LEADER
-

1. Statuts Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR)

Lors du comité syndical du 23 octobre 2014, le Pays avait proposé de faire remonter toutes remarques ou questions à propos des statuts. Le Pays n'a recueilli à ce jour, aucun retour.

Sur proposition de la présidente, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'approuver les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial Rural « Pays Landes Nature Côte d'Argent » présentés en séance par la Présidente.

Les communautés de communes membres auront à se prononcer dans un délai de trois mois sur l'adoption de ces statuts.

Cette décision sera accompagnée de deux autres délibérations :

1. la liste des délégués titulaires avec leurs suppléants nominatifs (précédemment la délibération mentionnée seulement une liste de membres suppléants).
2. la validation de la composition du conseil de développement. Celui-ci est composé de 50 membres.

Retrouvez les statuts du PETR et la composition du conseil de développement sur l'espace web :

<http://www.payscotedargent.com/espace-documents/petr/> Mot de Passe : PETR (majuscule)

2. Point LEADER

LEADER : programme local pour développer les territoires ruraux. Aides aux porteurs de projets publics et privés. Sur les orientations validées par le comité syndical du 23 octobre 2014.

- Candidature déposée le 15 décembre 2014

mi Avril : Audition Pays LNCA : présentation de la candidature

Mai : Modification du dossier de candidature suite à l'audition

Juin : Réponse définitive de la Région : retenu, totalité de l'enveloppe ou non ?

Septembre : Préparation Convention avec la Région

Automne : Démarrage opérationnel de LEADER

Retrouvez tous les documents LEADER sur l'espace Documents Pays.

www.payscotedargent.com/espace-documents/leader

Mot de Passe : PETR

3. Point Etape CROSS MEDIA

Les mois de janvier – février sont dédiés à la réalisation des planches par le dessinateur Patrice Cablat et à la finalisation des films par Etienne Gary, 16arts production et la réalisation des jeux interactifs.

Calendrier prévu :

- Livraison des BD 11 Avril
- Livraison des outils numériques 11 mai
- Mise en vente 11 mai 2015.
- Organisation du lancement officiel **début juin** (Invitation de l'ensemble des partenaires, des élus, des financeurs, de la presse...)

Retrouvez toutes les planches et les films sur l'espace Documents :

www.payscotedargent.com/espace-documents/cross-media

Mot de Passe : PETR

4. Contrat Territorial Unique (CTU) avec la Région

La Région Aquitaine a adopté, lors de sa Séance Plénière du 20 octobre 2014, les modalités de mise en œuvre de la nouvelle politique contractuelle pour la période 2014-2020.

Les objectifs de la politique contractuelle régionale - qui régissent les relations de la Région avec les territoires de projet construits autour des Pays et des Agglomérations - visent pour la période 2014/2020 à :

- compléter et approfondir ses différentes politiques sectorielles menées sur et avec tous les territoires qui composent l'Aquitaine
- faire en sorte que chaque territoire, quel que soit son degré de fragilité, puisse bâtir un projet de développement de l'économie, de l'emploi et des services et équipements indispensables, en faisant appel de manière programmée et contractuelle aux principales politiques de droit commun de la Région.

Ce Contrat Territorial Unique pourra financer des projets sur le territoire du Pays, cependant la communauté de communes de Mimizan, étant située dans les territoires fragiles en Aquitaine, aura la possibilité d'émarger à certaines aides du Conseil Régional (principalement pour les aides à l'investissement).

Les 2 axes de la politique contractuelle régionale sont :

Axe 1 : emploi, développement et diversification économique

Axe 2 : cohésion des territoires

Chaque communauté devra faire remonter ses projets afin d'alimenter le Contrat Territorial Unique.

Retrouvez le règlement d'intervention ainsi qu'une synthèse sur l'espace Documents :

www.payscotedargent.com/espace-documents/contrat-territorial

Mot de Passe : PETR

5. Opération Collective de Modernisation Commerces, Artisanat, Services

L'OCM a pour but de consolider les entreprises commerciales, artisanales et de services par la mise en œuvre coordonnée **d'aides directes aux entreprises** et **d'actions collectives**.

Le Pays avait candidaté en avril 2012, le Pays a reçu l'arrêté ministériel en novembre dernier.

Le constat en 2012 était le suivant :

- augmentation de la population
- influence touristique : **43,3% du marché local** (=341millions €)
- 75000 m² en GMS, 12,7% du plancher commercial départemental
- 1051 commerces sur le Pays, très bon maillage
- 748 artisans, très forte part d'artisans du bâtiment (72%)
- Près de la moitié installée depuis moins de 5 ans, renouvellement important (turn-over)
- 13% installés depuis plus de 20 ans
- 24% des professionnels pensent transmettre dans moins de 5 ans leur entreprise

A travers la mise en place d'une OCM, le Pays LNCA souhaite :

- soutenir l'innovation des entreprises artisanales et commerciales
- Préparer la transmission
- renforcer la pérennité des jeunes entreprises
- s'adapter à la senior economy par des commerces accessibles et attractifs sur les activités de proximité

♦ **1^{er} volet : les Aides Directes**

30% d'aides publiques maximum pour les aides directes.

Il est conseillé de ne pas communiquer trop tôt avant que le règlement d'intervention soit rédigé et validé en comité de pilotage.

1. L'acquisition de matériels innovants
2. Renouvellement de matériels pour artisans de plus de 55 ans
3. L'appui aux artisans pour l'implantation en zones d'activités et sécurisation
Equipements liés à la sécurité en zones d'activités
4. Mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

5. L'aide à la rénovation des vitrines pour les commerces
6. Aménagement des cafés-restaurants pour les communes de moins de 2000 habitants
7. Tous types de travaux pour les établissements de moins d'un an d'ancienneté

dossiers	investissement	Etat	CG	CR	FEADER	total aide	entreprises
64	1 155 000 €	142 175 €	99 625 €	84 625 €	27 500 €	353 925 €	801 075 €
	100%	12%	9%	7%	2%	30%	70%

♦ **Bilans conseils / Evaluation**

en amont des aides directes, les entreprises devront être accompagnées dans le cadre de bilans-conseils. Ce sont **des expertises** permettant aux entreprises commerciales & artisanales de **connaître les besoins et les investissements nécessaires**. Un appel d'offre sera lancé pour retenir ce prestataire. Les consulaires pourront se positionner.

1/3 des bilans-conseils seront évalués.

Prise en charge à 63% par l'Etat et la Région.

	dossiers	Coût moyen	Investissement	état	Région	entreprises
Bilans conseils	64	800 €	51 200 €	11 947 €	20 480 €	18 773 €
évaluations	20	300 €	6 000 €	1 400 €	2 400 €	2 200 €
				27%	40%	33%

Mme la Présidente proposera de lancer une consultation pour identifier le prestataire qui réalisera les bilans conseils et les évaluations. Le bureau analysera les offres reçues et choisira le prestataire final.

♦ **Les actions collectives**

Il était prévu, lors de la demande de subvention 2012, les actions suivantes :

1. la professionnalisation des UC
2. la création d'un club des artisans d'art
3. la création d'un club d'artisans éco-construction
4. la promotion des services à la personne
5. le soutien au développement des marchés
6. la mise en réseau des commerces de proximité

Le FISAC finance seulement à hauteur de 25% (la demande était de 50% d'aides). Ce qui implique une priorisation des actions et un choix du comité syndical. Il est proposé de réaliser ce travail en 2015 pour une réalisation en 2016.

Concernant le planning, le **1^{er} comité de pilotage en présence de l'Etat, de la Région et du Département** sera semaine 27 (1^{er} juillet).

Retrouvez tous les éléments de l'OCM (étude préalable, convention avec l'ETAT, ...) sur l'espace Documents :

www.payscotedargent.com/espace-documents/ocm

Mot de Passe : PETR

6. Présentation du projet du Budget Primitif 2015

Madame Larrezet présente le projet de Budget Primitif 2015. Cette proposition intègre les éléments suivants :

- la reconduction des charges à caractère général,
- les charges de personnel
- le financement du projet LEADER
- le financement des actions Tourisme (CROSS MEDIA, dépliants, formations professionnelles)
- le financement de la plateforme de services NOMAD' (recrutement saisonniers)
 - FSE : nouveau programme opérationnel. Le public éligible a changé, FSE subventionne seulement l'accompagnement des demandeurs d'emploi vers l'emploi. L'assiette éligible étant différente du conseil régional, il y aura une différence dans les demandes de subventions possibles.
 - + Le Pays attend une réponse du CPER Contrat Plan Etat Région en cours de négociation. Une ligne sur l'emploi pourrait financer une partie du programme NOMAD'
- le financement de l'OCM,
 - Recettes attendues en 2015 alors que la plupart des dépenses auront lieu en 2016, d'où l'écriture d'une provision de 60 000€ afin d'anticiper cette surcharge.

Ce projet fera l'objet d'un ajustement en vue du vote du budget primitif au mois d'avril 2015.

a. Délibération « Demandes de subventions »

Le **conseil syndical décide à l'unanimité** de lancer les demandes de subventions relatives aux dépenses d'ingénierie ainsi qu'au programme d'actions NOMAD' 2015 sans attendre le vote du budget primitif.

b. Décision demande d'acompte sur les cotisations

Les seules recettes du Comité Syndical proviennent des cotisations de ces membres, complétées par les subventions de l'Europe et de la Région. Du fait de la dégressivité de la part des subventions dans le budget, la part des cotisations tient une place prépondérante.

Le **comité syndical décide à l'unanimité** d'autoriser à procéder à un premier appel à cotisations en amont du vote du budget, soit dès le 1^{er} janvier de l'année en cours. Cet appel serait effectué sur la base des montants de cotisations prélevées l'année N-1. Après le vote du budget primitif de l'année N, un second appel à cotisations viendrait régulariser la situation et serait calculé sur la base de la différence entre la cotisation de l'année N et celle de l'année N-1.

c. Délibération Renouvellement contrat Julie LESIEUR

Le comité syndical réuni le 23 octobre 2008 avait créé un poste de chargé(e) de mission pour animer sa plateforme de services pour l'emploi saisonnier. Un agent a été recruté à compter du 1^{er} mai 2012, dans le cadre d'un CDD d'une durée de trois ans. Le CDD prend fin au 30 avril 2015.

Les missions affectées à ce poste sont les suivantes :

- Conduite de la plateforme de services dédiée à l'emploi saisonnier NOMAD'

- la mise en œuvre de prestations à destination de salariés saisonniers,
- le développement de la connaissance locale de la saisonnalité de l'économie,
- la mise en œuvre d'actions de développement local,
- le montage d'opérations de communication, la mise en place d'outils d'évaluation du service.

Afin de donner une suite aux actions engagées dans le cadre des différentes missions, **le conseil syndical décide à l'unanimité** de renouveler l'agent recruté dans ses fonctions pour une nouvelle durée de trois ans.

d. Délibération pour les postes chargés d'accueil NOMAD

Deux contrats seront proposés :

- ♦ un contrat de 3 mois ½ à mi-temps aura pour mission d'animer les lieux d'accueil de Léon et d'aller sur le terrain Côte Landes Nature.
- ♦ un deuxième contrat de 6 mois à plein temps, aura pour missions :
 - d'animer une opération de communication concernant l'hébergement des saisonniers (contacter les personnes et les propriétaires susceptibles de proposer un hébergement, tenir à jour un fichier des contacts pris et des logements disponibles...)
 - d'accueillir et de conseiller avant et pendant la saison les saisonniers et employeurs du Born
 - d'animer les permanences sur Biscarrosse et Mimizan

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- De créer 2 emplois temporaires de rédacteur non-titulaire
- Un à plein temps (35 h) sur la période du 1^{er} mars au 31 août 2015
- Un à mi-temps (17,5 h) pour la période du 11 mai au 31 août 2015
- Que la rémunération des agents se fera aux grades définis ci-dessus.
- Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

e. Délibération Création d'un stage sur les actions « Tourisme »

Madame la Présidente propose de faire appel à un stagiaire pour la mise en œuvre des actions liées au tourisme. Le stage est composé de 3 missions :

- les Routes touristiques, dépliant et site internet,
- La BD numérique, projet CROSS MEDIA, communication et promotion,
- la professionnalisation (formations numériques)

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- D'accueillir Melle Lucie BEUGNON, étudiante en Master 2 développement durable du tourisme à l'université d'Angers pour lui confier la mission ci-dessus exposée et donne pouvoir à Mme la Présidente pour signer la convention de stage.
- De fixer la période de stage à 6 mois du 1^{er} mars au 31 août 2015
- De désigner Sophie Tournis, directrice du Pôle d'Equilibre Pays LNCA comme maître de stage
- De prévoir une gratification calculée par rapport au pourcentage du plafond horaire de la Sécurité sociale
- De prévoir l'indemnisation de ses frais de déplacements.
- D'inscrire au Budget Primitif 2015 les crédits correspondants à la réalisation du stage

f. Délibération Indemnités au receveur municipal

le Comité Syndical décide à l'unanimité

- De solliciter du receveur municipal une aide technique en matière de conseil et de renseignement pour la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie,
- D'accorder à Madame Sylvie MORIN, receveur municipal, pour toute la durée du mandat du Comité syndical, à moins de suppression ou de modification par une délibération, les indemnités de conseil et de confection des budgets, au taux maxima.
- D'inscrire les crédits nécessaires au paiement de ces indemnités

g. Création d'un poste de chargée de mission LEADER.

Le comité syndical réuni le 23 octobre 2014 a décidé d'être candidat au programme européen LEADER. Dans ce cadre, un recrutement d'un animateur à plein temps est à prévoir. Afin de le préparer et de le mettre en œuvre, la présidente propose le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission, animateur de l'opération au 1^{er} septembre 2015.

Extrait de la fiche de poste LEADER :

Ses principales missions seront :

- ◆ Animation du programme
 - Pilotage et organisation des comités de programmation et de toutes les autres instances potentielles intervenant dans le processus de programmation
 - Accompagnement des porteurs de projets au montage de leur projet, de leur demande de financement et à la recherche de cofinancement
 - Développement d'actions de coopération sur le programme et ses réalisations
- ◆ Gestion du programme
 - Appui à la mise en place et au suivi de la gestion administrative
 - Développement des relations avec l'autorité de gestion et des partenaires
 - Accompagnement des bénéficiaires, Pré-instruction des dossiers de demande de paiement
 - Suivi administratif et financier du programme
- ◆ Veille financière
 - Veille et prospection de nouvelles sources de financements (assistance et conseil dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des fonds ...)
 - mise en place d'un système de veille sur les appels à projets, développement de partenariats pour garantir un accès efficace à l'information

Il est proposé le recrutement d'un chargé de mission pour une durée de trois ans (CDD). Considérant que la nature des fonctions relève de la catégorie A et que les besoins du service justifient un recrutement en CDD.

Le comité syndical **décide à la majorité :**

Par 19 Pour

Par 2 Abstentions (Monsieur SAINT-MARTIN, Monsieur LARTIGAU - pouvoir)

- DE CREER un poste à temps complet de chargé de mission au 1^{er} septembre 2015
- D'AUTORISER la Présidente à signer un contrat de 3 ans avec l'agent retenu sur ce poste
- DE LE REMUNERER par référence à la grille d'attaché territorial
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2015 du pays

Madame LARREZET remercie l'ensemble des élus pour leur participation, et les informe des outils mis à leur disposition pour appréhender les dossiers portés par le Pays.

- livret rassemblant les fiches synthèses des projets 2015

- calendrier prévisionnel des dates à noter.

- un espace dédié sur le site internet

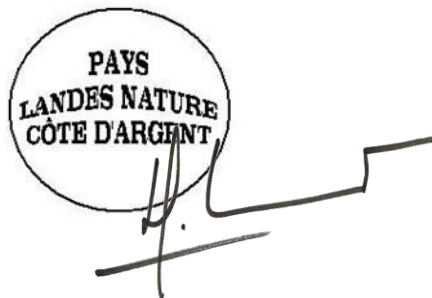
www.payscotedargent.com/espace-documents

Mot de passe : **PETR**

(en majuscule)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

La Présidente,
Hélène LARREZET



A circular stamp with the text "PAYS LANDES NATURE CÔTE D'ARGENT" is positioned to the left of a handwritten signature. The signature is written in black ink and consists of several fluid, connected strokes.